



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-  
GARONNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Sous-préfecture de Muret**

Muret, le **28 NOV. 2024**

A l'attention de Mesdames et  
Messieurs les membres  
de la CSS Lacroix Sainte Foy

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à la Commission de Suivi de Site Lacroix Sainte Foy qui aura lieu :

**Le mercredi 18 décembre 2024 à 09H30**

**à la Mairie de Sainte-Foy-de Peyrolières – Salle du conseil municipal**  
-----

L'ordre du jour de cette réunion est le suivant :

- 1) Approbation du compte-rendu de la CSS du 29 janvier 2024,
- 2) Bilan d'activité de la société LACROIX,
- 3) Bilan des actions menées par l'inspection des installations classées,
- 4) Sujets divers.

Je vous remercie de bien vouloir confirmer votre participation à cette réunion et en cas d'absence ou d'empêchement, vous invite à en informer votre suppléant afin qu'il puisse vous représenter.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations.

Le sous-préfet de Muret

Jean-Luc BLONDEL

Secrétariat des CSS  
DREAL Occitanie  
Unité inter-départementale de la Haute-Garonne et de l'Ariège  
4 avenue Didier Daurat – CS 40331  
31776 COLOMIERS CEDEX

Affaire suivie par Candice JOFFRES  
tél : 05 61 15 39 96  
mél : [css-seveso-occitanie@developpement-durable.gouv.fr](mailto:css-seveso-occitanie@developpement-durable.gouv.fr)